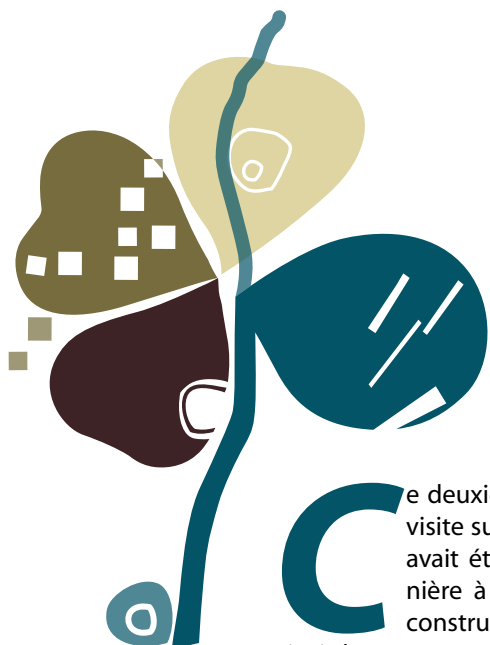


Pré Nouvel Est, Atelier 2

Samedi 30 janvier

“Le Parc et les Espaces Publics”

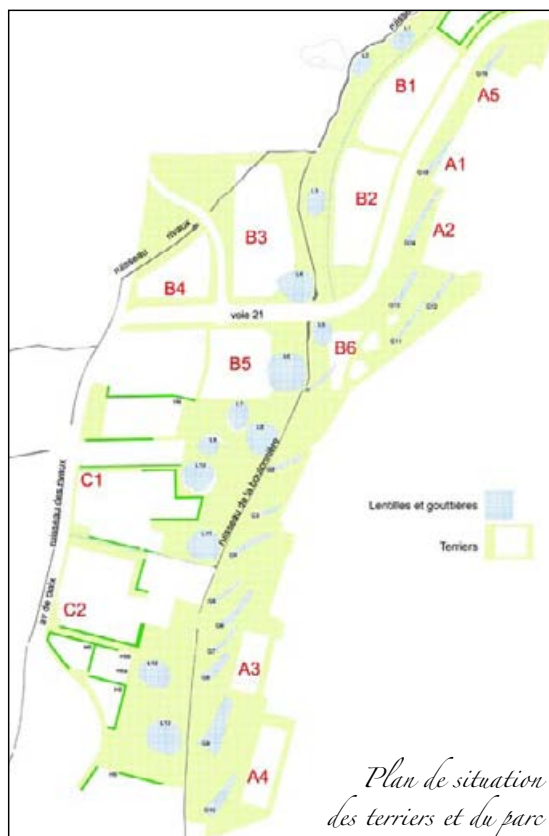


Ce deuxième atelier a débuté par une visite sur le site de Pré Nouvel, lequel avait été au préalable balisé de manière à visualiser les “terriers”, zones constructibles, et la surface du parc. Ainsi chacun a pu mesurer et repérer précisément les caractéristiques du site: un dénivelé irrégulier mais par endroits assez important; la très forte présence de l’eau, l’étendue du projet. Cette visite in situ a aussi permis de donner plus de résonance à certaines de nos questions, notamment le traitement de la pente, le rapport à la forêt de Comboire, l’importance des éléments naturels présents sur le site. Cela nous a aussi montré que ce qui paraît le plus simple sur le plan ne l’est pas toujours sur le terrain. Chaque thématique pourra avoir une résolution spécifique selon que l’on est d’un côté ou de l’autre du site, avec une réglementation qui sera donc parfois différenciée en conséquence. L’atelier s’est ensuite poursuivi en salle par un débat sur le thème du parc et des espaces publics, avec une présentation de la paysagiste Catherine Mosbach.

Remarques suites à la visite in situ :
Le site de Pré Nouvel s’avère être très étendu. En une heure et demie, nous n’avons pas pu en faire le tour. Il s’agit d’un territoire vaste et qui propose des points de vue, des orientations, des ambiances très différentes. Le grand paysage est axé quelquefois sur la Chartreuse, quelquefois sur Belledonne, avec toujours une présence plus proche du Vercors. Le terrain offre une vue imprenable sur la plaine de Grenoble. Les expositions sont, elles aussi, variées. Les pentes différentes donnent une variété de situations qui confère une réelle richesse au site. La visite in situ confirme que l’aménagement, comme le propose la paysagiste Catherine Mosbach, doit accompagner et confirmer l’existant plutôt que d’inventer un paysage à partir d’une table rase. L’espace restant au parc, rendu visible par les rubalises posés à la limite de chaque terrier, montre un espace de promenade assez long et qui s’enrichit régulièrement de larges prairies.

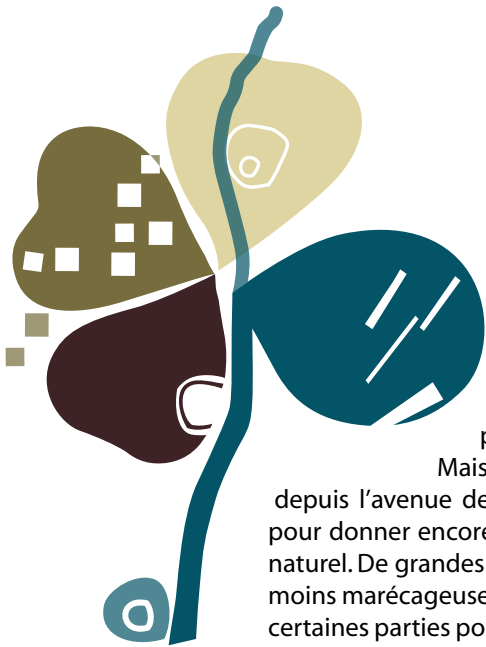


Visite du site de Pré Nouvel, balisé pour visualiser les “terriers” et l’espace public



Plan de situation des terriers et du parc





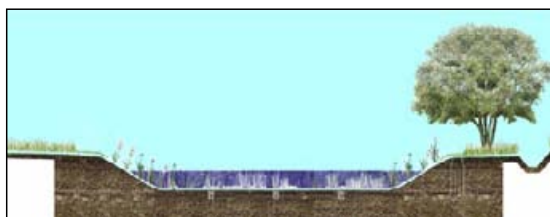
La présence de l'eau, et en particulier du ruisseau bordé de saules, la proximité de la forêt de Comboire, les pentes différentes, laissent présager d'un espace de parc aux ambiances variées.

Mais les "traversées", en particulier depuis l'avenue de Claix, paraissent nécessaires pour donner encore plus d'ampleur à cet espace naturel. De grandes zones existantes sont plus ou moins marécageuses. S'il est nécessaire de drainer certaines parties pour pouvoir construire, le traitement du parc lui-même par le système de lentilles et de gouttières proposé dans le projet est intéressant. Il permet de créer des variations de terrain qui deviendront des espaces spécifiques et différents ou même de créer des mares permanentes, zones de développement d'une flore et d'une faune attractives. Les cheminements piétons, présentés par la paysagiste forment des lacets, épousant les courbes de niveaux. Les pentes douces qui en résultent rendent ces cheminements plus pratiques, pour les handicapés, les poussettes...

Le Parc est l'espace public du projet

C'est l'élément structurant du projet. Si on a, à d'autres époques, privilégié l'implantation des bâtiments au détriment de l'espace public, il s'agit bien dans ce projet de ré-équilibrer les choses. Les zones à construire vont donc s'installer autour d'un espace noble qui est le parc. Mais il s'agit aussi de permettre au parc d'être le lien et la cohésion du projet global. Il faut donc que ce parc vienne accompagner, voire s'infiltrer au sein de chaque opération.

Les "lentilles" sont de natures différentes selon les profondeurs d'eau : les lentilles toujours en eau et celles partiellement inondées dites de «sols frais»



lentille d'eau



principe de prairie de fauche

La structure même du parc laissera la part belle à de grandes prairies naturelles qui pourraient n'être fauchées qu'une ou deux fois dans l'année. Les cheminements y seront traités de la façon la plus naturelle possible aussi. Ce qui pose la question de la gestion de ces espaces par les services municipaux. Il faut trouver des solutions adaptées aux capacités de la ville. Chaque grand arbre isolé devra être protégé et conservé, y compris lorsqu'il se trouve sur une parcelle constructible. Les architectes devront tenir compte de la spécificité du projet pour inventer des solutions d'intégration de ces éléments végétaux nobles.

L'eau

Le ruisseau avec sa végétation spécifique (ripisylve) sera conforté et traité de façon que les promeneurs puissent davantage en profiter. Chaque "lentille" réalisée pour retenir et infiltrer progressivement les eaux de crue sera traitée de façon différente grâce à l'implantation de végétaux spécifiques ou d'aires d'appropriation et de rencontre pour les enfants et les jeunes.



lentille de sol frais



Enfin, un bassin de rétention des eaux de crues du ruisseau des Boutonnières est prévu aux Garlettes en amont du site de Pré Nouvel, sur l'emplacement actuel de la plateforme de retournement des bus et du dépôt de déblais. C'est un bassin écrêteur qui ne comportera aucun élément d'étanchéité, il est donc étudié pour favoriser une infiltration naturelle.



schéma de principe des gouttières

La forêt

La limite Sud Est du parc avec la forêt de Comboire pourrait s'enrichir d'une valorisation des premiers mètres de sous-bois (par un entretien différencié, tout simplement), ce qui donnerait au parc une dimension forestière agréable. Mais cette question doit être discutée et négociée avec les différents propriétaires de la forêt. La commune organisera cette discussion avec eux.



Il est prévu une voirie de desserte du projet le long de la lisière de la forêt de Comboire. Celle-ci sera donc à l'arrière de la parcelle A3 mais devra passer devant la parcelle A4 pour rester sur une courbe de niveau la plus proche du terrain naturel. Il conviendra de traiter cette voirie en creux et avec le moins possible de minéralisation pour l'intégrer au parc.

Les limites avec les propriétés

Entre chaque terrier, un espace de circulation va permettre de rejoindre le parc. Ces couloirs sont déterminants pour permettre une fluidité, une transparence entre l'avenue de Claix ou la voie 21 et l'espace naturel du parc. C'est par ces couloirs que les promeneurs, mais aussi les grands animaux doivent pouvoir passer. Il convient de les protéger de façon pérenne de toute fermeture. Ils seront signalés par l'implantation d'un arbre remarquable, d'un éclairage et d'un "seuil", traitement de sol particulier. Mais chaque terrier doit aussi devenir constitutif du parc, par le traitement des limites de propriété en particulier. Toute clôture ne devra pas dépasser en hauteur le traitement végétal qui lui sera toujours adjoint et qui sera planté et géré par la collectivité locale. Ces haies devront être d'essences variées, les "murs de béton vert" constitués de thuyas ou autres persistants ne seront pas autorisés. Chaque propriété (collectif, individuel groupé, intermédiaire) devra permettre les traversées vers le parc d'une manière ou d'une autre.

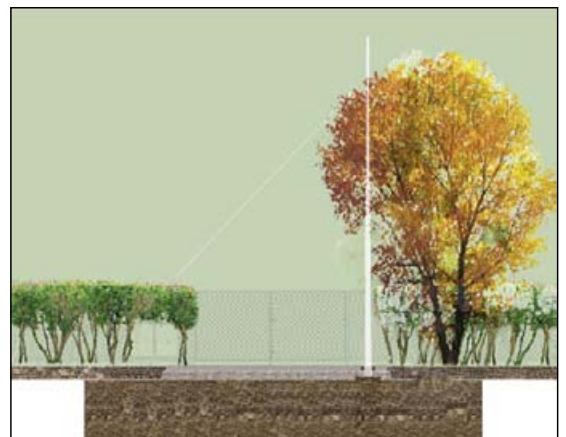


schéma de principe des seuils



Une possibilité serait d'organiser des traversées piétonnes au sein des copropriétés, en particulier celles des grands tènements. Ceci n'exclut pas des traitements paysagés différents de celui du parc, au contraire. La variété du parc pourra s'enrichir des aménagements particuliers de chaque propriété. Enfin, il est important, malgré cette volonté déterminée de garder une transparence permanente vers le parc, que les logements du rez-de-chaussée puissent garder leur intimité et soient protégés. Réciproquement, on espère des appropriations du parc par les habitants du quartier. Pourquoi pas des plantations "autogérées" aux limites des propriétés, venant participer à l'animation du parc? Cette "fluidité" vers le parc devra trouver son prolongement vers les quartiers déjà construits, vers la rue des primevères et la rue de la Lune.

Un espace de vie

Le parc doit être un espace de vie, un espace pédagogique sur la nature, un lieu de développement de projets autour de l'écologie urbaine. Un espace de 200 m2 est prévu sur le quartier. Le groupe de concertation propose qu'on l'installe sur la parcelle B6, à la fois au cœur du parc et au centre du quartier. C'est un projet à développer avec des associations spécialisées comme la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature) et la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux). Il faut aussi penser à des espaces appropriables pour les jeunes, mais aussi pour les adolescents. Cela exige sans doute des gestions différenciées de la prairie, avec des lieux tondus plus souvent.

Un processus adapté

A mesure que le projet avance, on perçoit à quel point il convient de s'adapter au contexte, à l'évolution des législations, aux nouvelles aspirations. Pour cela, il convient, sans doute, de ne pas trop figer les choses, de les inciter par la conviction plutôt que de les régler.



Principe de minéralisation minimale des voiries de desserte



Maison des visiteurs, festival des jardins de Chaumont-sur-Loire

